



Mairie de Palaja

11570

Tel 04 68 79 62 15

POLICE MUNICIPALE

Demande d'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire

Je soussigné(e)

Nom:

Prénom :

Qualité:

Structure (, association, école,...).....

Adresse.....

Téléphone.....

Courriel.....

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de :

1^{er} groupes

3^{ème} groupes

Duàheures

Auàheures

Événement :

Lieux :

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux

A Palaja le.....

Signature

Classifications des boissons : article L3321-1 du Code de la Santé Publique

1^{er} groupe : Boissons sans alcool : eau minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, des traces d'alcool supérieur à 1.2°, limonades, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc....

3^{ème} groupe : boissons fermentées non distillées et vin doux naturels : vin, bières, cidres, poirés, hydromel, les vins doux naturels, crème de cassis, les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1.2° à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritifs à base de vins, liqueurs de fraises, framboises, cassis, ou cerises, ne tirant pas plus de 18]d'alcool pur.